

La gestion des déchets

dans notre commune



Administration communale de Mondercange

18, rue Arthur Thinnès

L-3919 Mondercange

T. (+352) 55 05 74 - 1

www.mondercange.lu

finances@mondercange.lu



Sommaire

Préface	4
Logistique de la collecte	6
01 Collecte des déchets ménagers	8
02 Collecte des biodéchets	10
03 Collecte du verre	14
04 Collecte du papier	16
05 Ferrailles et déchets encombrants	18
06 Déchets électroniques	20
07 Valorlux	22
08 SuperDrecksKëscht	24
Le cadre légal	26
Services supplémentaires	27
Liens intéressants et utiles	28

Le présent guide contient uniquement des directives générales, sans viser l'exhaustivité; il est publié sous réserve d'éventuelles modifications ou adaptations. Les réglementations correspondantes de la commune, qui peuvent être consultées à l'administration communale, restent dans tous les cas applicables. Pour de plus amples informations, veuillez consulter également le calendrier des déchets, distribuée annuellement à tous les ménages.

Préface

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La protection active de l'environnement va de pair avec le recyclage des déchets. La loi relative à la gestion des déchets du 21 mars 2012 impose aux communes la mise en œuvre d'un règlement de gestion des déchets qui se base sur le principe du pollueur-payeur.

Ce principe stipule que les coûts liés à l'enlèvement et à la destruction des déchets doivent être supportés par les utilisateurs.

En tant que membre du pacte climat, notre commune s'engage à réduire considérablement le volume de ses déchets, ceci notamment en incitant les résidents à procéder au tri de leurs déchets. Le règlement communal relatif à la gestion des déchets a été établi dans cette optique.

L'introduction d'une caution unique pour la mise à disposition des quatre poubelles et l'enlèvement gratuit des premières poubelles pour papier, verre et biodéchets créent les conditions propices au tri des déchets et visent à diminuer l'impact global de l'utilisation des ressources et à faciliter la transition vers une économie circulaire.

Cette brochure vous fournira toutes les informations pratiques nécessaires à la mise en œuvre de notre politique de gestion des déchets. Vous y découvrirez des conseils et informations utiles pour vous guider vers des pratiques de tri optimales.

Votre participation active et vos efforts continus sont essentiels pour la protection de notre environnement. Ensemble, faisons en sorte que notre commune devienne un modèle de respect de l'environnement, tant pour notre communauté que pour les générations futures.

Le collège des bourgmestre et échevins



Jeannot Fürpass
Bourgmestre



Marc Schramer
Échevin



Marianne Baustert-Berens
Échevine

Logistique de la collecte

CAUTION

100€ pour 4 récipients de chaque catégorie jusqu'à 240 litres.

70€ pour tout récipient supplémentaire jusqu'à 240 litres.

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE POUBELLE

Les différentes poubelles peuvent être commandées auprès du service financier. À cet effet, les habitants peuvent se présenter personnellement aux bureaux communaux, soit appeler le numéro:

(+352) 55 05 74 - 480 / 482 soit envoyer un courriel à l'adresse suivante: finances@mondercange.lu

ÉCHANGE DES POUBELLES

Les échanges de poubelles sont facturés à 20€ par poubelle.

VIDAGES

Seules les poubelles d'origine munies d'une puce seront vidées. Les déchets placés à côté des poubelles ou dans des poubelles non conformes, ainsi que les poubelles surchargées, ne seront pas vidées.

Dimensionnement des tonnes

01

POUBELLES POUR DÉCHETS MÉNAGERS



1100L



770L



240L



120L



80L

02

POUBELLES POUR DÉCHETS BIO-DÉGRADABLES



240L



120L

03

POUBELLES POUR VERRE



240L



120L



80L



40L

04

POUBELLES POUR PAPIER



1100L



770L



240L



120L

01

**Collecte
des déchets
ménagers****Poubelle grise**

CE QUE VOUS POUVEZ JETER
DANS LA POUBELLE GRISE

- ☑ Déchets qui ne peuvent pas être évités, recyclés ou compostés
- ☑ Déchets qui ne peuvent pas être éliminés par la 'SuperDrecksKëscht'



QUAND

La collecte des déchets ménagers se fait **toutes les semaines**.

BON À SAVOIR

Vous avez le choix de sortir votre poubelle pour qu'elle soit vidée ou non. Plus vous recyclez vos déchets, moins votre poubelle grise doit être vidée et par conséquent vous payez moins de frais. Il vous sera ainsi possible d'influencer vos coûts.

EXCEPTIONNELLEMENT PLUS DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

Si vous avez exceptionnellement plus de déchets ménagers, vous pouvez acheter des sacs avec l'étiquette 'SYCOSAL' auprès de l'administration communale. Ceux-ci sont également considérés comme des récipients conformes et seront éliminés lors de l'enlèvement des déchets.

Prix: 5€/sac

EXEMPLE DE CALCUL

Ménage ayant opté pour une poubelle de **120 litres**.

Montant fixe: 240€

Montant variable: 84€

Vidages: 260€

(52 semaines x 5€) ou

60€ (12 mois x 5€)

Total: 584€/an ou 384€/an

FRAIS DE COLLECTE

La nouvelle taxe de base se compose de deux parties:

1. MONTANT FIXE

Frais de raccordement au système de la gestion des déchets et pour les frais qui sont occasionnés par la collecte et l'élimination: **240€/an (20€/mois)**

2. MONTANT VARIABLE

Dépend du volume du récipient auquel l'abonné a porté son choix:

Volume (en litres)	Frais mensuels (€)	Frais annuels (€)	Prix par vidage (€)
80	5,00 €	60,00 €	3,00 €
120	7,00 €	84,00 €	5,00 €
240	14,00 €	168,00 €	10,00 €
770	45,00 €	540,00 €	30,00 €
1100	64,00 €	768,00 €	50,00 €

02

Collecte
des biodéchets

Poubelle verte

CE QUE VOUS POUVEZ JETER
DANS LA POUBELLE VERTE☒ Déchets ménagers et restes de repas

Restes de fruits, de légumes et de salades, marc de café ou de thé avec filtre ou sachet, restes de repas (*même plats cuisinés mais pas de liquides*), restes de fromage; de viande (*même avec os*) ou de saucisses, graisses de cuisine (*solides et emballées dans du papier*), bouquets de fleurs et plantes (*sans le pot!*).

☒ Certains types de papier ménage

Mouchoirs en papier, serviettes en papier, papier cuisine et papier souillé avec des restes d'aliments.

☒ Déchets de plantes et de jardins

Tailles de haies, restes de fleurs et de plantes herbacées vivaces, restes de plants de légumes, herbes et gazon, feuillages, mauvaises herbes et plantes malades.

À NE PAS JETER DANS LA
POUBELLE VERTE

- ☒ Verre
- ☒ Matières plastiques et sacs en plastiques
- ☒ Capsules de café
- ☒ Emballages TetraPak (*briques*)
- ☒ Métaux
- ☒ Couches culottes et serviettes
- ☒ Pierres, terre, gravats (*sauf terreau*)
- ☒ Cendres
- ☒ Balayures et mégots
- ☒ Litière pour animaux
- ☒ Sacs d'aspirateur
- ☒ Textiles et souliers



Les biodéchets ou déchets organiques représentent une grande partie des quantités générées par les ménages. Collectés séparément, ces biodéchets peuvent facilement être valorisés: production de biogaz par leur méthanisation, utilisation des résidus directement ou après compostage comme engrais et amendement du sol.

QUAND

- **Hiver** (*décembre à février*):
l'enlèvement de la poubelle se fait **toutes les quinzaines**
- **Été** (*mars à novembre*):
l'enlèvement de la poubelle se fait **toutes les semaines**

FRAIS DE COLLECTE

Les déchets organiques, qui pourrissent assez rapidement, ont pour effet de dégager des odeurs désagréables et de favoriser la prolifération d'asticots et de mouches. C'est pour cette raison qu'il est fortement recommandé de sortir régulièrement la poubelle verte.

Les responsables communaux en ont tenu compte dans la mesure où ils ont décidé qu'une poubelle verte par ménage soit vidée sans frais. Toute poubelle verte supplémentaire est facturée selon le tableau ci-dessous:

Volume (en litres)	1 ^{ère} poubelle	Poubelle suppl. €/an
120	gratuite	36,00 €
240	gratuite	72,00 €

DÉCHETS PROVENANT DES COUPES D'ARBRES ET DE HAIES

La commune de Mondercange est membre du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un centre de compostage à Mondercange, appelé 'Minett-Kompost'.

Ce syndicat a pour mission de valoriser de façon durable les déchets biologiques. Si nécessaire, vous pouvez également y livrer vos déchets organiques personnellement. Un certificat de prise en charge des frais de traitement au centre de compostage 'Minett-Kompost' est nécessaire et doit être préalablement demandé au service financier à la mairie.

Attention ce certificat a une validité maximale de 3 jours.

> 0 à 5 m³ gratuit par passage

Pour plus d'informations concernant les déchets organiques, vous pouvez contacter le 'Minett-Kompost'.

T. (+352) 55 70 09 24 / www.minett-kompost.lu

SACS BIODÉGRADABLES

La collecte et la valorisation des déchets alimentaires permet de limiter le gaspillage et d'augmenter le taux de recyclage. C'est dans cet esprit que des sachets biodégradables et des poubelles de cuisine seront gratuitement distribués à tous les ménages par le biais de bons à retirer dans le bulletin communal distribué plusieurs fois par an.

Ces poubelles de cuisine vous permettront de recueillir vos déchets de cuisine et de les déposer par la suite dans votre poubelle verte conforme à l'évacuation. Il est important de rappeler que ces poubelles de cuisine ne seront pas vidées lors de la collecte des biodéchets.



03

Collecte du verre

Poubelle brune

À NE PAS JETER DANS LA POUBELLE BRUNE

- ☒ Verre plat
- ☒ Ampoules
- ☒ Miroirs
- ☒ Céramiques
- ☒ Porcelaine

CE QUE VOUS POUVEZ JETER DANS LA POUBELLE BRUNE

- ☒ **Verre creux** comme les
bouteilles, les verres et les
bocaux sans couvercle



QUAND

L'enlèvement du verre à recycler se fait **une fois par mois**.

IMPORTANT

Nous vous recommandons **de bien vouloir rincer** les verres et les bocaux avant de les déposer dans la poubelle. Il est fortement déconseillé de casser les bouteilles et les bocaux destinés au recyclage. Vous pouvez amener votre verre à tout moment au centre de recyclage SIVÉC à Schiffflange.

FRAIS DE COLLECTE

L'enlèvement du premier récipient jusqu'à un volume de 240 litres par mois et par ménage est gratuit.

Pour chaque poubelle supplémentaire, les taxes sont fixées comme suit:

Volume (en litres)	1 ^{ère} poubelle	Poubelle suppl. €/an
40	gratuite	12,00 €
80	gratuite	24,00 €
120	gratuite	84,00 €
240	gratuite	180,00 €

04

**Collecte
du papier****Poubelle bleue****CE QUE VOUS POUVEZ JETER
DANS LA POUBELLE BLEUE**

- ☑ Du papier comme les feuilles, les catalogues, les brochures, les journaux, les cahiers, ...
- ☑ Du carton et des emballages en carton

**À NE PAS JETER DANS LA
POUBELLE BLEUE**

- ☒ Papier peint
- ☒ Papiers souillés (*d'huile, de peinture, d'aliments, ...*)
- ☒ Classeurs, ...

Vous pouvez amener votre papier à tout moment au centre de recyclage à Schiffange.



QUAND

L'enlèvement du papier à recycler se fera **une fois par mois**.

FRAIS DE COLLECTE

L'enlèvement du premier récipient jusqu'à un volume de 1100 litres par mois et par ménage est gratuit.

Pour chaque poubelle supplémentaire, les taxes sont fixées comme suit:

Volume (en litres)	1 ^{ère} poubelle	Poubelle suppl. €/an
120	gratuite	12,00 €
240	gratuite	24,00 €
770	gratuite	84,00 €
1100	gratuite	180,00 €

05

Collecte de ferraille et des déchets encombrants

SONT ENLEVÉS LORS DE LA COLLECTE

- ☑ Les déchets en bois (*traités ou non*)
- ☑ La ferraille telle que les conduits, les tôles, les parapluies, etc.
- ☑ Les objets encombrants comme les canapés, meubles, moquettes, etc.

Une liste détaillée est disponible sous www.mondercange.lu

NE SONT PAS ENLEVÉS

Ne seront acceptés en aucun cas les déchets pour lesquels la Commune organise une collecte séparée.

- ☒ Les fractions recyclables
- ☒ Les produits visés par les collectes de la SuperDrecksKëscht
- ☒ Les déchets en provenance des activités commerciales, artisanales ou industrielles
- ☒ Les déchets de chantier
- ☒ Verre
- ☒ L'électroménager
- ☒ Objets volumineux supérieurs à 2m

Les déchets encombrants ne doivent pas être renfermés dans des sacs poubelles.



ÉLIMINATION

Les déchets encombrants sont enlevés uniquement sur inscription au préalable. Les dates d'enlèvement sont publiées dans le calendrier des déchets distribué au début de chaque année.

T. (+352) 55 05 740 - 480 / 482

Mail: finances@mondercange.lu

FRAIS DE COLLECTE

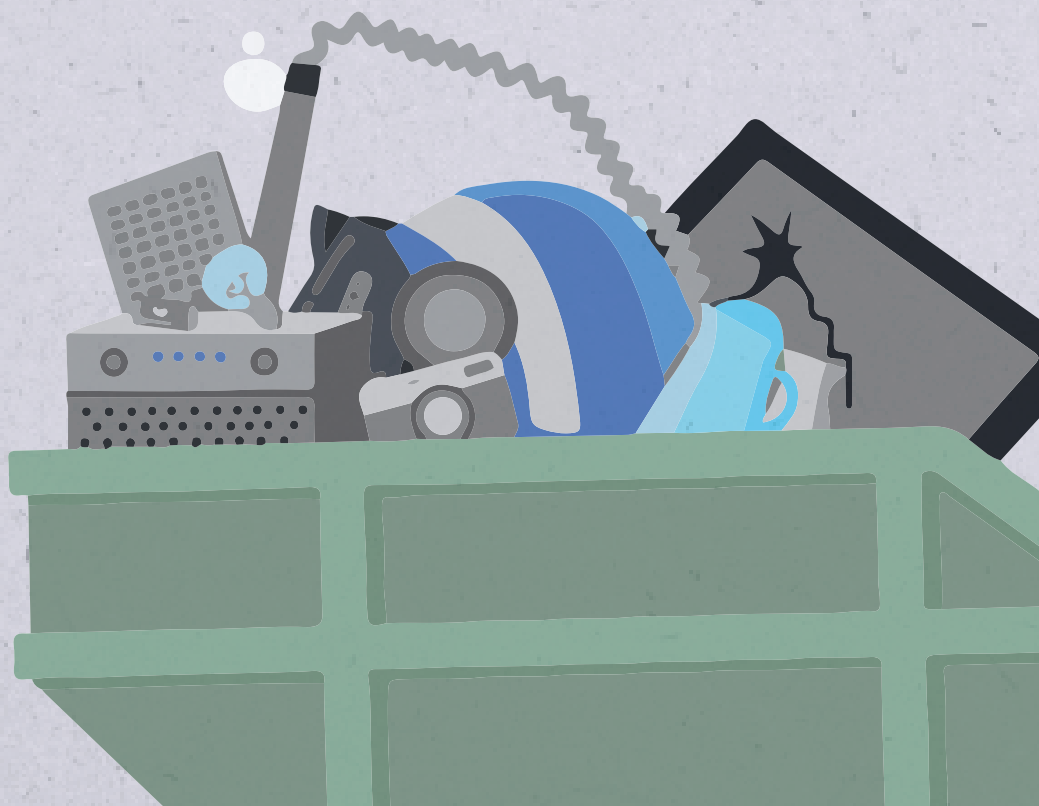
De 0 à 2 m³ maximum = 25€

À partir de 2 et jusqu'à 5 m³ = 50€



Déchets électroniques, électriques et frigorifiques

- ☒ Les lave-linges
- ☒ Les lave-vaisselles
- ☒ Les sèche-linge
- ☒ Les fours
- ☒ Les tables de cuisson
- ☒ Les téléviseurs
- ☒ Les ordinateurs
- ☒ Les réfrigérateurs
- ☒ Les congélateurs
- ☒ Les écrans
- ☒ Les sèche-cheveux
- ☒ Les téléphones
- ☒ Les radios
- ☒ Les tondeuses électriques...



ÉLIMINATION

Lors de l'achat de nouveaux appareils, les consommateurs doivent veiller à ce que le revendeur élimine sans frais l'ancien appareil. Ce service est rétribué d'office par l'application de la taxe Ecotrel.

En sus, vous avez la possibilité de vous débarrasser de vos anciens appareils électroniques au parc de recyclage SIVÉC à Schiffflange.

Une solution encore plus confortable consiste à demander aux services communaux d'enlever ces appareils sur place contre paiement d'une taxe de 12€ par appareil.

T. (+352) 55 05 740 - 480 / 482

Mail: finances@mondercange.lu

07

Valorlux

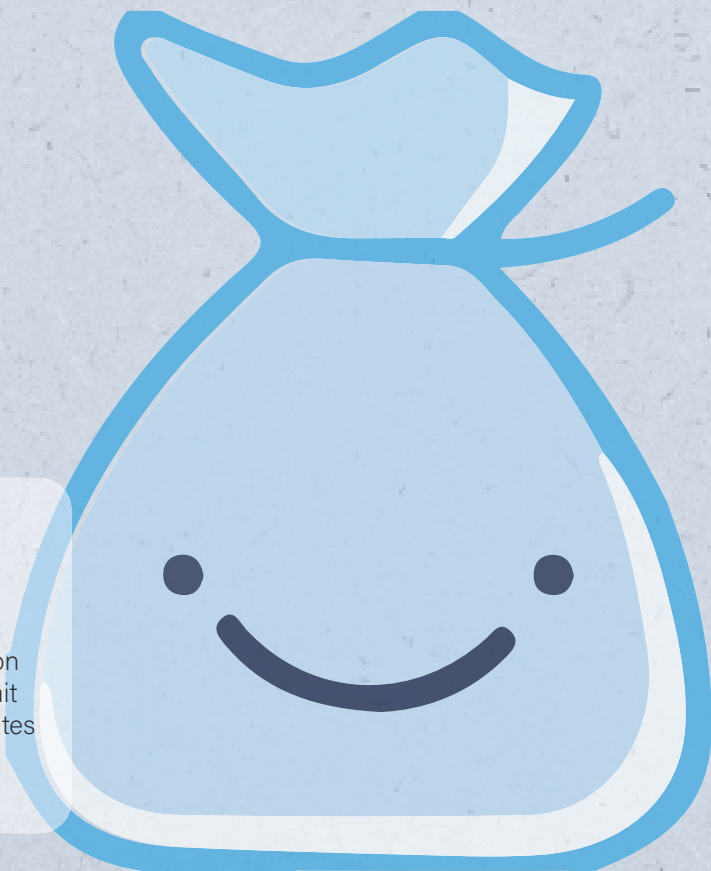
sac bleu

VOUS ÊTES-VOUS DÉJÀ
DEMANDÉ CE QUE VOUS POUVEZ
METTRE DANS LE SAC BLEU?

Le schéma à votre droite
répondra à toutes vos questions
et vous aidera à mieux trier vos
emballages!

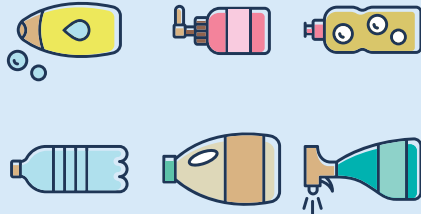
FRAIS DE COLLECTE

Les sacs Valorlux sont
gratuitement distribués aux
utilisateurs par l'administration
communale. La collecte se fait
2 fois par mois suivant les dates
indiquées au calendrier des
déchets.

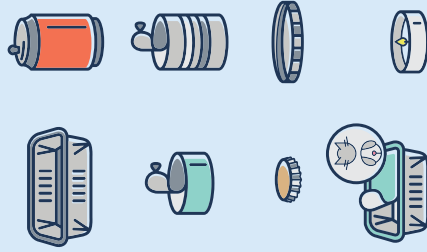


Dans le sac bleu Valorlux · Im blauen Valorlux-Sack · In the Valorlux blue bag

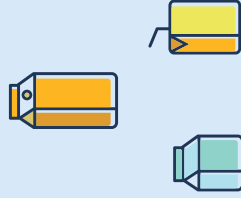
uniquement · nur · only



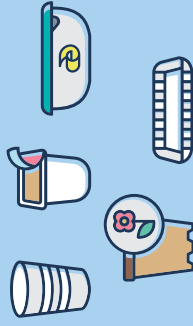
Bouteilles et flacons en plastique
Plastikflaschen und -flakons
Plastic bottles and containers



Emballages métalliques
Metalverpackungen
Metal packaging



Cartons à boisson
Getränkkartons
Beverage cartons



Pots, gobelets et barquettes en plastique
Plastiköpfe, -becher und -schalen
Plastic pots, cups and trays



Films et sacs en plastique · Plastikfolien
und -tüten · Plastic films and bags

NEW



MAX. 5L | VIDE · LEER · EMPTY



PAS DE PLASTIQUE NOIR · KEIN SCHWARZER KUNSTSTOFF · NO BLACK PLASTIC

Collecte toutes les deux semaines.
Abfuhr alle zwei Wochen.
Collection every two weeks.

BE
VALORLUX
THE CHANGE



Disponible sur :
Verfügbar unter:
Available on:

www.valorlux.lu

08

SuperDrecksKëscht

SDK RESSOURCEN
INNOVATION
NOHALTEGKEET
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrecksKëscht®



GRÂCE À LA
SUPERDRECKSKËSCHT VOUS
POUVEZ ÉVACUER LES DÉCHETS
SUIVANTS*

- ☑ huiles usagées, graisses, carburants et émulsions
- ☑ piles et accumulateurs
- ☑ produits chimiques
- ☑ supports de données et moyens d'impression
- ☑ extincteurs et poudre d'extinction
- ☑ gaz sous pression comme les briquets à gaz, les cartouches à gaz et les bouteilles à gaz,
- ☑ tubes fluorescents, lampes et produits contenant du mercure
- ☑ solvants
- ☑ médicaments, produits cosmétiques et déchets médicaux
- ☑ pesticides et engrais
- ☑ produits de nettoyage
- ☑ emballages contaminés par des substances nocives
- ☑ huiles et graisses alimentaires
- ☑ bombes aérosols et bombes de mousse de montage
- ☑ peintures, laques et peintures d'impression



COLLECTE

La collecte de la SuperDrecksKëscht se fait 4 fois par an par une collecte en porte-à-porte dont vous trouvez les dates exactes des tournées dans le calendrier écologique qui vous est distribué en début d'année.

En tant que résident de la commune de Mondercange, vous pouvez également déposer gratuitement vos déchets pour la SuperDrecksKëscht au centre de recyclage SIVEC à Schiffflange.

Plus d'informations peuvent être obtenues auprès de la SuperDrecksKëscht.

www.sdk.lu



Le cadre légal

La gestion des déchets au niveau communal est régie par la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets ainsi que par le règlement et le règlement-taxe communaux relatifs à la gestion des déchets, adoptés par le conseil communal en sa séance du 26 avril 2024.

Les règlements peuvent être consultés sur notre site internet www.mondercange.lu ou au secrétariat communal.

Services supplémentaires

CENTRE DE RECYCLAGE

La commune de Mondercange est membre du 'Syndicat Intercommunal à vocation écologique', qui gère le parc de recyclage à Schifflange. Les habitants des communes membres ont le droit d'y déposer leurs déchets, tels que les papiers, cartons, verre, métaux, matières plastiques, déchets inertes et déchets dangereux. Les déchets ménagers ne sont pas acceptés. Des informations détaillées sont disponibles en ligne: www.sivec.lu

ALLOCATION D'UN SUBSIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES

- il est alloué aux parents ou représentants légaux, sur demande écrite, un subside de 8€ par mois et par enfants pour leurs enfants âgés de 0 à 36 mois;
- il est alloué, sur demande écrite et présentation d'un certificat médical ou certificat établi par un réseau de soin, un subside de 8€ par mois et par personne incontinente.

AUTOCOLLANTS - PAS DE PUBLICITÉ

L'affichage de cet autocollant sur votre boîte aux lettres vous permet d'éviter d'être envahi par des dépliants et des imprimés publicitaires et d'économiser une grande quantité superflue de papier. Les autocollants s'obtiennent auprès de l'administration communale.

CALENDRIER ÉCOLOGIQUE

Distribué à tout ménage à la fin de chaque année et disponible sur l'application City App Monnerech.



ëmmer fir dech do!

MONNERECH CITY APP

GRATIS DOWNLOAD FIR ANDROID AN iOS

LIENS INTÉRESSANTS ET UTILES

www.mondercange.lu

Administration communale de Mondercange

www.emwelt.lu

Administration de l'Environnement

www.minett-kompost.lu

Syndicat Minett-Kompost

www.sidor.lu

Syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets

www.sivec.lu

Syndicat Intercommunal à vocation écologique

www.ecotrel.lu

Recyclage de déchets électriques et électroniques

www.valorlux.lu

Recyclage d'emballages

www.sdk.lu

SuperDrecksKëscht

www.ebl.lu

Association des Éco-conseillers de Luxembourg a.s.b.l.